Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_07-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 18 novembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL
du 24 novembre 2025

PARTICIPATION RASED

RAPPORT N°07-07/2025

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_07-DE

La commune de Lannilis héberge dans ses locaux scolaires de l'école de Kergroas Mona Ozouf le Réseau d'Aides aux Elèves en Difficultés (RASED), composé d'un psychologue scolaire et d'un maître spécialisé qui travaillent sous la responsabilité de l'Education Nationale.

Les personnels des RASED apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser des situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves de la maternelle au CM2.

Les aides spécialisées visent à prévenir et à remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves.

Conformément à l'article L212-4 du code de l'Education Nationale, il est fait obligation aux communes de prendre en charge les dépenses induites par les actions menées dans les écoles publiques par des psychologues scolaires dans le cadre des RASED.

Cette structure couvre un territoire composé des communes de Bourg-Blanc, Coat-Méal, Landéda, Lannilis, Plouguerneau et Plouvien.

La participation financière aux frais de fonctionnement du RASED auprès des communes sera calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les établissements publics du 1er degré à raison de 1,50€ par élève et par année scolaire. La commune participera pour 149 élèves pour l'année 2025/2026 soit 223.50€.

Je propose donc au conseil municipal :

- De valider la participation de la commune au RASED.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de la commune.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_07-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 26
Présents	= 19
Votants	= 23

Délibération du conseil municipal
N°**07-07/2025**
Réunion du 24 novembre 2025

PARTICIPATION RASED

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Philippe COAT, Christine CHEVALIER, Céline SIMIER (arrivée à 18h47), Daniel GODEC, Hervé LOUARN, Muriel COLLOMBAT, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Luc LE ROUX, Clément FORICHER (arrivée à 18h31), Italia BIANCHI-RAMEL, Martine KERFOURN

Absents :
Isabelle POULLAIN donne procuration à Jean-Luc CATTIN
Marie-Laure LOUBOUTIN donne procuration à Laurent LE GOFF
Marine VAUTIER donne procuration à David KERLAN
Nolwenn BOSSARD, Christophe ARZUR et Pascale BIHANNIC

Monsieur Jean-Luc LE ROUX a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 23 voix Pour,

Monsieur Philippe COAT, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal valide la participation de la commune au RASED.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la Commune.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212901011-20251124-2025_11_24_07-DE

KERLAN David		LOUARN Hervé	
TRÉGUER Alexandre		COUSTANCE Catherine	
POULNOT – MADEC Anne		LOUBOUTIN Marie-Laure	Procuration LGL
LE GOFF Laurent		QUÉZÉDÉ Laurent	
BOSSARD Nolwenn	Absente	SORDET Camille	
CATTIN Jean-Luc		VAUTIER Marine	Procuration à David KERLAN
FAVÉ Danielle		LE ROUX Jean-Luc	
COAT Philippe		BODENES Rachel	
CHEVALIER Christine		KERFOURN Martine	
SIMIER Céline	arrivée à 18h47 Procuration à Philippe COAT	FORICHER Clément	arrivé à 18h31
GODEC Daniel		BIANCHI RAMEL Italia	
POULLAIN Isabelle	Procuration à Jean-Luc CATTIN	ARZUR Christophe	Absent
COLLOMBAT Muriel		BIHANNIC Pascale	Excusée